

Délibération n°CA-2019-190

Ordre du jour :

1. Informations du Président

2. Approbation du PV de CA du 7 novembre 2019 (délibération)

3. Points à caractère stratégique

3.1. Budget 2019 : budget rectificatif n°3 (délibération)

3.2. Budget 2020 :

3.2.1. Modification de l'architecture budgétaire (délibération)

3.2.2. Budget initial 2020 (délibération)

3.3. Cartographie des risques de gestion (information)

3.4. Modification des statuts de l'université :

3.4.1. Reconfiguration de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) par son regroupement avec la Faculté de Finance, Banque, Comptabilité / Institut du Marketing et du Management de la Distribution (FFBC/IMMD) (délibération)

3.4.2. Ajout aux missions de l'université de la formation en apprentissage (délibération)

3.5. Approbation du dossier d'expertise de la BU SHS (délibération)

3.6. Point issu de la commission de la recherche

3.6.1. Politique plateforme de l'université (CR du 22/10) (délibération)

4. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

4.1. En matière de ressources humaines

4.1.1. Contingent de congés pour recherches et/ou conversions thématiques pour l'année universitaire 2020-2021 (délibération)

4.1.2. Prolongation du dispositif transitoire d'intéressement pour les personnels BIATSS (délibération)

4.1.3. Mise en œuvre d'un dispositif provisoire d'intéressement à destination des personnels contractuels BIATSS issus de la ComUE Lille Nord de France (délibération)

4.1.4. Approbation des demandes de remise gracieuse (délibération)

4.1.5. Modification des statuts du SCAS (délibération)

4.1.6. Dématérialisation des bulletins de paie (délibération)

4.1.7. Chèques-déjeuner (information)

4.2. En matière réglementaire

4.2.1. Modification du règlement intérieur de l'université (délibération)

4.2.2. Désignation des membres étudiants de la commission FSDIE (délibération)

4.2.3. Règles d'usage des BU et Learning Center du SCD (délibération)

4.3. En matière d'accords et conventions

4.3.1. Convention d'association avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille (délibération)

4.4. En matière tarifaire et d'achats

4.4.1. Tarifs de l'ICEU 2019/2020 (délibération)

4.4.2. Grille tarifaire 2019/2020 du SUMPPS (délibération)

4.4.3. Tarifs de location des salles de formation et des plateaux d'activité physique d'Eurasport (délibération)

4.4.4. Organisation d'une bourse aux livres – centre de documentation de la FSES (délibération)

4.4.5. Autorisation d'achat de cartes cadeaux au concours Hubgame (délibération)

4.4.6. Tarifs de restauration sur les sites de l'INSPé à compter du 1^{er} janvier 2020 (délibération)

4.5. Attribution de subventions

4.5.1. Sur initiative des composantes :

4.5.1.1. ILIS : A.E.I.L.I.S (délibération)

4.5.1.2. Polytech : BDE et Association des ingénieurs (délibérations)

5. Points issus des commissions du Conseil Académique

5.1. Points issus de la commission formation et vie universitaire :

5.1.1. Critères d'attribution des congés pour projet pédagogique (CFVU du 21/11) (délibération)

5.1.2. Admissions en master 2020/2021 : capacités d'accueil, attendus et critères (CFVU du 12/12) (délibération)

- 5.1.3. Admission en 1^{ère} année via Parcoursup : capacités d'accueil, attendus et critères (CFVU du 12/12) (*avis*)
- 5.2. Point issu de la commission de la recherche :
- 5.2.1. Fiches projets Région (CR du 27/11) (*délibération*)

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

Etaient présents :

Collège A : COPIN Marie-Christine, TISON Sophie, POTTEAU Aymeric, BENOIT Martine, FONCEL Jérôme.

Collège B : VIZIOLI Jacopo, GOUNON Stéphane, LANGFORD Chad, MEISS Marjorie.

Collège BIATSS : LENS Anthony, MULLIER Virginie, DEGRENIER Karine, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : SADEK Zacharie, GAUDY Romain, MAKOKO Daniel, PETIT Léo, DACHY Marie-Lou.

Personnalités extérieures : BOIRON Frédéric, OULD ALI Samir, SAMYN-PETIT Bénédicte, PRETE Cosimo.

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A :

NIEWIADOMSKI Christophe
POTTEAU Aymeric
FARVAQUE Etienne
MELNYK Patricia

procuration à BENOIT Martine
procuration à MEISS Marjorie (à partir de 16h55)
procuration à POTTEAU Aymeric (jusqu'à 16h55)
procuration à TISON Sophie

Collège B :

GOUNON Stéphane
FRETEL Anne
TOULEMONDE Gilles
BENCHIBOUN Moulay-Driss

procuration à MEISS Marjorie (à partir de 17h55)
procuration à BENOIT Martine
procuration à POTTEAU Aymeric (jusqu'à 16h55)
procuration à FONCEL Jérôme

Collège BIATSS :

LENS Anthony
RODRIGUEZ Ludovic

procuration à MULLIER Virginie (à partir de 18h)
procuration à FONCEL Jérôme (à partir de 18h30)

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric
DELVALLET Corinne
LEBAS Nicolas
LEYS Annie
PRETE Cosimo

procuration à CAMART Jean-Christophe (à partir de 16h40)
procuration à VIZIOLI Jacopo
procuration à CAMART Jean-Christophe
procuration à VIZIOLI Jacopo
procuration à COPIN Marie-Christine (à partir de 16h20)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis

Agent comptable : LIARD Delphine

Directrice des Affaires financières : BLANQUART Sophie

Equipe présidentielle - Bureau :

Vice-présidente ressources : DAL Georgette

Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne

Vice-président recherche : MONTAGNE Lionel

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Conseiller : GOSSET Didier

Vice-présidente recherche (sciences et technologies) : DHAENENS Clarisse

Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :

Institut d'Administration des Entreprises : BEAUCOURT Christel

Faculté FFBC/IMMD : DEREPPER Sébastien

Faculté des Sciences et Technologies : VUYLSTEKER Christophe

Directeur général des services : ROBERT Pierre-Marie

Directrice générale des services adjointe : SAVINA Marie-Dominique

Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles : *FURON Xavier*
Chef du service des Affaires Institutionnelles : *ZALIK François*
Chargée des Affaires Institutionnelles : *D'HU Marie-Sylvia*
Secrétaire de séance : *JAFFEUX Anaïs*

Invités :

Directeur adjoint du Service Commun de Documentation : *MARCHAND Yann*
Directrice d'aide au pilotage et qualité : *FERET Agnès*
Directrice adjointe aide au pilotage : *MEZZINA Catherine*
Directeur de la stratégie et de la programmation immobilière : *RAVIER Philippe*

(...)

4. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

(...)

4.4 En matière tarifaire et d'achats

(...)

4.4.2 Grille tarifaire 2019/2020 du SUMPPS

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve, lors de sa séance du 12 décembre 2019, la grille tarifaire 2019/2020 du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé SUMPPS annexée à la présente délibération.

Le Président de l'Université



Le Président de l'Université
Christophe CAMART

Nombre de votants : **27**

Pour : **22**

Contre : **3**

Abstention : **2**

GRILLE TARIFAIRE SUMPPS 2019/2020

Cette grille tarifaire concerne les examens préventifs de santé réalisés par le SUMPPS auprès des étudiants néo-entrants d'établissements conventionnés à cet effet. Les conventions précédentes ont expiré au 31 août 2019. Les tarifs n'ont pas été revus depuis plusieurs années, sont en deça des pratiques des autres SUMPPS et surtout du prix de revient du SUMPPS de l'Université de Lille : une étude des coûts complets réalisée cet été par la Direction du pilotage aboutit à un coût de 69 euros par visite.

Pour l'année universitaire 2019/2020, il est proposé :

- **d'une part**, d'appliquer pour le SUMPPS une politique tarifaire différenciée selon la proximité de l'établissement concerné avec l'Université de Lille, distinguant 3 groupes d'établissements : **1)** les établissements concernés par l'établissement expérimental cible **2)** les établissements compris dans le périmètre de l'ISite **3)** les autres établissements.
- **d'autre part**, de reconduire les tarifs pratiqués jusqu'à présent pour les établissements déjà conventionnés groupes **1)** et **2)** et de modifier à leur égard la politique tarifaire, en l'harmonisant à compter de la rentrée 2020. 2 options seront étudiées à compter de la rentrée 2020 : un tarif par étudiant convoqué (20 euros pour le groupe 1 et 40 euros pour le groupe 2) ou un tarif par étudiant inscrit dans l'établissement partenaire (même montant de CVEC que celui attribué par l'Université de Lille pour ses étudiants).

ETABLISSEMENTS ACTUELLEMENT CONCERNES	TARIF année 2019/2020	OBSERVATIONS
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES	6,15 euros par étudiant inscrit à l'IEP	Nouvelle convention 2019/2020 dans le cadre de la nouvelle convention cadre avec l'Université
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE	12 euros par étudiant convoqué et s'étant présenté à l'examen préventif de santé	Reconduction du tarif précédent dans le cadre de la nouvelle convention 2019/2020
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES	5,10 euros par étudiant inscrit à l'ENSAIT	Reconduction du tarif précédent dans le cadre de la nouvelle convention 2019/2020
ECOLE CENTRALE/CHIMIE	5,10 euros par étudiant inscrit à CENTRALE/CHIMIE	Reconduction du tarif précédent dans le cadre de la nouvelle convention 2019/2020
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D' ARTS ET METIERS	5,10 euros par étudiant inscrit à l'ENSAM	Reconduction du tarif précédent dans le cadre de la nouvelle convention 2019/2020
INSTITUT FRANCAIS DES PSYCHOMOTRICIENS (privé)	50 euros par étudiant convoqué	Nouveau tarif dans le cadre de la nouvelle convention 2019/2020
ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL (privé)	50 euros par étudiant convoqué	Nouveau tarif dans le cadre de la nouvelle convention 2019/2020
VALENTINE LABBE (Lycée, pour des BTS bio)	50 euros par étudiant convoqué	Nouveau tarif dans le cadre de la nouvelle convention 2019/2020

Le conseil de service du SUMPPS a conformément aux statuts du service été consulté pour avis lors de sa séance du 21/11/2019. Résultat de la consultation : 2 voix contre, 5 abstentions, 3 voix pour. Les voix contre et les abstentions ont été motivées non par un désaccord sur la politique tarifaire proposée mais par une inquiétude quant à la capacité d'accueil de l'équipe dans sa composition actuelle compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants à convoquer.